



INFORMATION DE VOS ELUS CEPF

SEANCE PLENIERE CEPF JUILLET 2016



BNP PARIBAS

Dernière séance plénière avant les vacances d'été pour chacun d'entre nous, les élus CFDT du CEPF vous souhaitent un repos, pour toutes et tous, bien mérité, avant de partir une dernière lecture.

EVOLUTION DE 2OPC/RISK

Dossier présenté lors de la plénière de juin 2016

Déclaration CFDT :

Le projet présenté nous paraît faire sens. Il fait suite au fait d'augmenter l'indépendance de la Fonction RISK vis-à-vis des métiers. Cette évolution devrait simplifier l'organisation de la Fonction RISK qui s'effectue à iso effectifs, nous émettons d'ailleurs le souhait que cette situation en effectifs perdure.

Par ailleurs, nous avons noté l'engagement de la direction que les fiches de postes seront homogénéisées mais sans que le contenu des tâches effectuées par les salariés ne soient modifiées. Leur niveau de responsabilité est inchangé, en conséquence si l'un de nos collègues ne souhaitait pas suivre ce mouvement, sa mobilité serait actée par la RH métier et son management.

Nous avons toutefois des inquiétudes pour le futur lieu de travail des personnes de 2 OPC BDDF (11 salariés) pour lesquels nous subodorons que la direction pourrait les envoyer à Lev POM (Levallois Perret), les salariés le craignent vivement également.

Les élus **CFDT** rendront **un avis favorable** sous réserve d'un engagement de suivi régulier de l'avancée et des informations qui seront communiquées tout au long de ce projet.

La direction accepte de faire un suivi selon un calendrier à définir et informera les élus des éventuels déménagements.

Nouvelle intervention de la CFDT :

Les élus CFDT ont marqué leur scepticisme quant aux informations communiquées lors de la précédente plénière concernant le transfert de l'activité des 7 personnes de « Credit Risk Control » (CRC) qui iront chez CIB, d'autant que ce Pôle vit actuellement un PSE.

Nous pensons que ce transfert aurait dû faire l'objet d'une information suivie d'une consultation, en effet, l'activité de nos collègues et le périmètre sont « sensibles ».

Selon la Direction, la clarification a été effectuée en concertation avec les managers et même si le Pôle CIB subit un PSE les postes transférés ne sont pas supprimés.

Information du Président :

Enregistrements téléphoniques chez Banque Privée France (BPF) :

BPF est amenée à étendre le périmètre d'enregistrement aux postes téléphonique de 14 personnes de l'Advisory Desk, de l'ensemble des Banquiers Privés Gestion de Fortune pour 42 salariés ainsi que les assistants Gestions de Fortune pour 31 collaborateurs.

Cette extension a pour but de :

- ⇒ Vérifier la régularité des opérations effectuées, notamment en rapport avec les réglementations de lutte contre le blanchiment, et le financement du terrorisme,
- ⇒ Constituer une preuve en cas de contestation d'un client sur une opération ou de contrôle par des organismes habilités (AMF).
- ⇒ En effet :
- ⇒ L'ensemble des personnes qui seront enregistrées sont susceptibles d'avoir des clients au téléphone, de prendre des ordres ou de donner des conseils.
- ⇒ Les risques opérationnels dans l'environnement Gestion de Fortune sont jugés plus importants que pour les autres types de clientèle des particuliers, étant donné les montants des opérations en jeu.
- ⇒ Les téléphones enregistrés laissés à disposition des BPGF et de leurs assistants sont très peu utilisés, étant donné le caractère peu pratique de cette configuration.



INFORMATION DE VOS ELUS CEPF

SEANCE PLENIERE CEPF JUILLET 2016



Mise en œuvre :

- Les salariés signeront un document au moment de l'enregistrement effectif de leurs communications téléphoniques, ou au moment de leur prise de poste une fiche indiquant qu'ils ont pris connaissance de la procédure BPF sur les enregistrements des écoutes téléphoniques ;
- Cette procédure décrit :
 - ⇒ les responsabilités du salarié en charge de la maintenance de l'infrastructure technique permettant les écoutes, ainsi que les contrôles qu'il doit régulièrement effectuer afin d'en vérifier le bon fonctionnement,
 - ⇒ la liste des postes types faisant l'objet des enregistrements,
 - ⇒ les modalités d'information des clients,
 - ⇒ les modalités à respecter en cas de demande d'écoute : les collaborateurs qui seront écoutés seront systématiquement informés et pourront, s'ils le souhaitent, assister aux écoutes. Un collaborateur de la conformité sera nécessairement présent lors de ces écoutes. Elles pourront avoir lieu notamment dans le cadre des activités du contrôle permanent BPF, de demande du régulateur ou en cas de réclamation client,
 - ⇒ les modalités de conservation des enregistrements

Les élus CFDT posent plusieurs questions au sujet de :

- La durée de conservation des enregistrements,
- Pourquoi des écoutes téléphoniques seulement aujourd'hui ?
- Les téléphones portables professionnels seront-ils enregistrés également ?
- Les conversations privées ?
- Le client sera-t-il informé ?
- La CNIL sera-t-elle informée ?

Réponse de la Direction :

Les enregistrements des conversations téléphoniques ne sont pas une nouveauté, c'est simplement une extension. L'environnement des clients est de plus en plus complexe, c'est un moyen de protéger les salariés mais aussi un renforcement du dispositif de contrôle. Les portables professionnels ne seront pas enregistrés, d'ailleurs la direction demande aux salariés de passer obligatoirement les appels sur le téléphone fixe. Le client n'aura pas de message sur l'enregistrement puisqu'il ne s'agit d'un message publicitaire. La CNIL sera informée de notre procédure. La durée de conservation d'enregistrement est de 5 ans.

Si vous souhaitez prendre connaissance du document présenté en plénière, adressez-nous un mail à :

PARIS IRP CFDT CEPF

Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques sur ce dossier. Nous avons besoin de vos commentaires afin que vos élus CFDT donnent un avis dans l'intérêt général.



INFORMATION DE VOS ELUS CEPF

SEANCE PLENIERE CEPF JUILLET 2016



BNP PARIBAS

EVOLUTION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ GLOBALE GROUPE

Dossier présenté par :

Marie-Christine JEUX (R.H. I.T.P.)

Christian SZTAJNCKRYCER (Directeur de Fonction Centrale/Territoire)

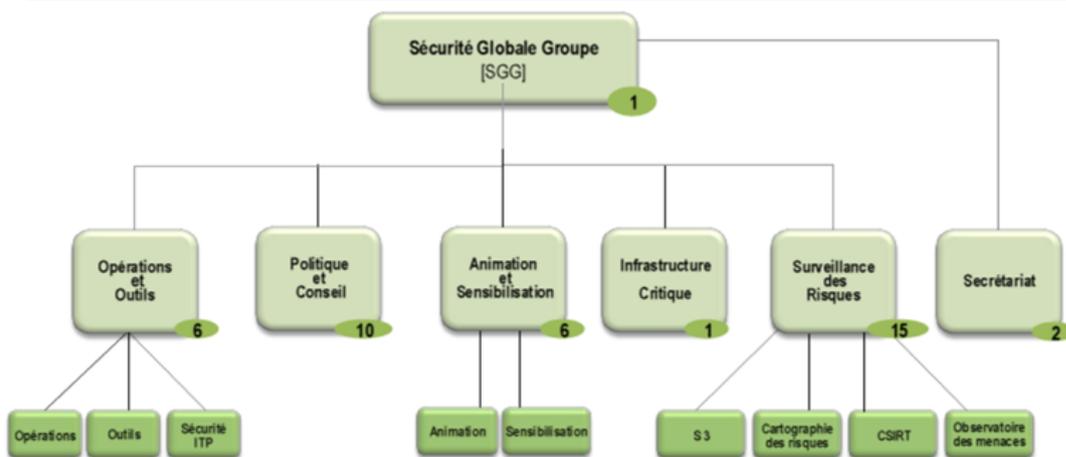
Le service est né en 2007/2008 avec la mise en place d'ITP.

L'évolution du monde bancaire nécessite de s'adapter. Le ministère des Finances a « interpellé » les banques, elles sont des opérateurs d'importance vitale pour les citoyens/consommateurs.

Les menaces terroristes ont grandi, BNPP ne peut pas rester indifférente.

Présentation du projet :

Organisation actuelle de Sécurité Globale Groupe (SGG)



Constats et motivations de l'évolution du dispositif (1/2)

- ▶ Les risques IT, Cyber et Sécurité de l'information sont devenus un **enjeu critique** pour le secteur financier et le Groupe,
- ▶ Malgré des initiatives récentes (ex: mise en place de ITRMG – IT RISK Management Group au sein d'ITG), **le dispositif de maîtrise de ces risques doit encore être amélioré**, en 1^{ère} comme en 2^{ème} ligne (la 1^{ère} ligne de défense est constituée par les opérationnels et la 2^{ème} ligne par les fonctions de contrôle indépendantes que sont RISK, Conformité et Legal)
- ▶ Le dispositif global de maîtrise des risques doit pouvoir s'appuyer sur :
 - des responsabilités claires au sein de la première ligne, tant au niveau Groupe que dans les entités opérationnelles, tout en évitant les silos ou les zones non couvertes :
 - Une séparation claire avec la deuxième ligne de défense pour garantir un deuxième regard indépendant, davantage tourné vers une logique de management du risque.
- ▶ Le renforcement de la deuxième ligne, en moyens et en expertises, et de son rôle, est indispensable pour renforcer et garantir ce **deuxième regard indépendant** et évoluer vers cette logique de **management du risque**.
 - Intégration des activités de 2^{ème} ligne de Sécurité Groupe dans RISK et clarification des rôles respectifs de ITRMG (1^{ère} ligne) et RISK (2^{ème} ligne) dans les domaines de sécurité IT et l'Information,
 - Evolution et renforcement de la 2^{ème} ligne risques opérationnels en particulier IT/Cyber/Sécurité de l'information et la Fraude.



INFORMATION DE VOS ELUS CEPF

SEANCE PLENIERE CEPF JUILLET 2016



BNP PARIBAS

Constats et motivations de l'évolution du dispositif (2/2)

Répartition des responsabilités



- ▶ Ces constats ont conduit la Direction Générale à **repenser le dispositif** en s'appuyant sur les Fonctions Groupe RISK et ITG qui ont l'une et l'autre respectivement vocation à écrire les grandes politiques Groupe, à contrôler leur mise en application et à les mettre en œuvre de façon opérationnelle.

Conséquences du nouveau dispositif

- ▶ ITP sera en charge de promouvoir l'organisation d'une nouvelle entité chargée de la « Sécurité, Sûreté des Biens et Personnes ». Cette entité mettra en œuvre les règles de fonctionnement dans ces périmètres (y compris la continuité d'activité) et les plans de contrôles associés (supervisés par RISK ORC- ex 2 OPC).
- ▶ La gestion des menaces liées au phishing et à la fuite des données sera du ressort de ITRMG
- ▶ La loi de programmation militaire sera suivie par ITP qui associera de façon étroite RISK et ITG
- ▶ Les liens avec les régulateurs sont du ressort de RISK
- ▶ RISK, ITRMG et ITP « Sécurité, Sûreté des Biens et Personnes » devront pour les domaines qui les concernent s'assurer que les métiers, fonctions et territoires sont bien alignés avec leurs politiques et recommandations.



INFORMATION DE VOS ELUS CEPF

SEANCE PLENIERE CEPF JUILLET 2016

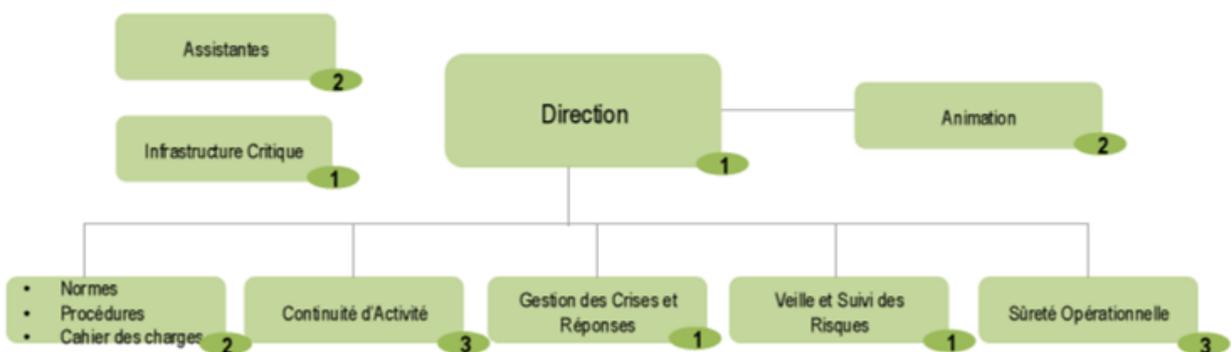


BNP PARIBAS

Synthèse des mouvements

Situation Actuelle	Situation Projetée								
	ITP Animation	ITP Normes Procédures	ITP CA	ITP Gestion des crises	ITP Veille et suivi des risques	ITP Sûreté Opérationnelle	ITP Direction & Assistantes	RISK Group CRO	ITRMG SSI Groupe
Opérations et Outils 6									6
Politique et Conseil 10			3			1		2	4
Animation et Sensibilisation 6	2	2							2
S 3 7					1			6	
CSIRT 4				1		1			2
Direction Management de Surveillance des Risques 8						1	4	3	
Total : 41	2	2	3	1	1	3	4	11	14

Organigramme fonctionnel cible de la future activité de Sécurité des Biens et Personnes



16 collaborateurs



INFORMATION DE VOS ELUS CEPF

SEANCE PLENIERE CEPF JUILLET 2016



BNP PARIBAS

Impacts RH

► Accompagnement du changement :

- Les managers des entités d'origine et d'accueil présenteront le projet d'évolution du dispositif à chacune des équipes concernées pour veiller à la compréhension des enjeux du projet et de ses motivations.
- Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs et les managers des équipes concernées, les gestionnaires de carrière des entités d'origine et d'accueil rencontreront également tous les collaborateurs en entretien individuel au moment de la mise en œuvre du projet pour contribuer à leur appropriation du changement, pour favoriser leur intégration dans leur nouvel environnement et répondre aux questions qui pourraient se poser.
- Il n'est pas prévu dans le cadre de ce projet de modifier les intitulés de poste des collaborateurs et s'opère à périmètre constant d'effectif
- Les collaborateurs rejoindront leur nouvelle entité d'accueil (à Montreuil pour ITG ou dans le quartier central des affaires à Paris pour RISK) à compter d'octobre 2016. Les formations qui s'avèreraient nécessaires pour garantir leur bonne prise de poste seront proposées.

Les élus CFDT posent diverses questions au sujet de :

- Quelle information aux salariés ?
- Absence de bilan économique ?
- Qui sera amené à déménager ?
- Les assistants extérieurs sont-ils concernés et quel est l'impact pour eux ?
- Comment seront traitées les demandes les mobilités en cours actuellement ?
- Quel est l'agenda de la mise en œuvre ?

Réponses de la Direction :

La Direction comprend les interrogations et les craintes mais préfère communiquer aux salariés sur quelque chose qui « tient la route ». Les salariés ne sont pas appelés à changer d'activité, **ils sont bons** et la direction souhaite leur marquer leur confiance. Ils ne vont pas changer toute de suite.

Certes les managers auront probablement des équipes moins importantes à encadrer.

Les mobilités actuelles ne sont pas « gelées ».

Il y a très peu d'assistants extérieurs et cela ne concerne pas les élus du CEPF.

Les portes de la direction sont ouvertes, « on peut discuter », il y aura un engagement managérial et RH.

Déménagements :

- ITG qui se trouve à Pantin ira à Montreuil ;
- Risk ira dans le quartier central des affaires à Paris à compter d'octobre 2016 (préalablement il y aura consultation du CHS.CT).
- Les équipes « Sécurité des Biens et Personnes » restent à Pantin.



PROCHAINE PLENIERE

les 22 et 23 septembre

Adressez-nous vos questions :

PARIS IRP CFDT CEPF